



TARIFS

Année scolaire 2023-2024

Frais d'inscription

Coût annuel d'inscription par enfant : 160 €

LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT PAYABLES D'AVANCE ET NON REMBOURSABLES

Atelier Montessori

Coût de l'atelier Montessori à la première inscription (**obligatoire pour les deux parents**) :

- Pour les catégories de tarif 1 à 4 : 50 € pour les deux parents
- Pour les catégories de tarif 5 à 6 : 80 € pour les deux parents

LES ATELIERS MONTESSORI SONT FACTURES AU MOMENT OU ILS SONT ORGANISES

Garderie Collective

Coût annuel de la garderie : 100 €

LA GARDERIE EST FACTUREE A TOUTES LES FAMILLES, INDEPENDAMMENT DU BESOIN, SELON LES MODALITES DE PAIEMENT QUE VOUS AVEZ CHOISIES

Frais de matériel pédagogique et fournitures scolaires

Coût annuel : 60 € par enfant par an

LES FOURNITURES SCOLAIRES SONT FACTUREES EN DEBUT D'ANNEE LORS DE L'EMISSION DE LA FACTURE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE

Frais de Cantine

À titre indicatif, le repas était de 4,67 € en maternelle et 4,85 € en élémentaire en 2022/2023

(ces tarifs sont valables sous réserve d'augmentation des prix par le fournisseur)

Frais annuels de scolarité

Au cours de l'année 2020, les membres de l'association Éveil et Veille ont souhaité retravailler les frais de scolarité de l'école afin de démocratiser la pédagogie Montessori en la rendant plus accessible quels que soient les revenus des familles. C'est un groupe de parents qui a travaillé sur cette question. Le concept de grille tarifaire est le fruit de leur travail qui a été validé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de janvier 2021 et modifiée par le Conseil d'Administration en 2022.

Pour déterminer les frais de scolarité, nous prenons en compte :

- La structure de la famille avec le nombre d'enfants composant votre foyer en garde totale et/ou partielle

- Les revenus de la famille en fonction de sa situation :
Revenus étrangers / suisses / frontaliers / internationaux

- Justificatifs à fournir
 - Avis d'imposition France
 - Avis d'imposition Suisse

Vous trouverez ensuite des fourchettes de revenus, qui correspondront à une catégorie de tarifs (voir tableau ci-dessous).

GRILLE TARIFAIRE SOLIDAIRE

Catégories de tarifs en fonction du nombre d'enfants à charge dans le foyer									
		1 enfant		2 enfants		3 enfants et +			
Catégories	Revenus fiscaux de référence annuel en €								
1	< 30 000 €		< 36 000 €		< 48 000 €				
2	30 000 €	-	37 500 €	36 000 €	-	45 000 €	48 000 €	-	60 000 €
3	37 500 €	-	52 500 €	45 000 €	-	63 000 €	60 000 €	-	84 000 €
4	52 500 €	-	70 000 €	63 000 €	-	92 000 €	84 000 €	-	115 000 €
5	70 000 €	-	100 000 €	92 000 €	-	120 000 €	115 000 €	-	145 000 €
6	> 100 000 €		> 120 000 €		> 145 000 €				

Une fois cette catégorie de tarif obtenu pour votre foyer, vous pouvez vous reporter aux tableaux « Frais annuel » suivants :

FRAIS ANNUELS POUR LE PREMIER ENFANT							
		Temps plein			Temps de transition (10%)		
Catégories	Frais de scolarité	Frais d'inscription	TOTAL	Frais de scolarité	Frais d'inscription	TOTAL	
1	3 500 €	160 €	3 660 €	3 150 €	160 €	3 310 €	
2	4 000 €	160 €	4 160 €	3 600 €	160 €	3 760 €	
3	5 000 €	160 €	5 160 €	4 500 €	160 €	4 660 €	
4	5 500 €	160 €	5 660 €	4 950 €	160 €	5 110 €	
5	6 000 €	160 €	6 160 €	5 400 €	160 €	5 560 €	
6	6 500 €	160 €	6 660 €	5 850 €	160 €	6 010 €	

Dans le but d'apporter un équilibre, pour les familles avec plusieurs enfants, les tarifs suivants sont proposés pour le deuxième enfant scolarisé et les suivants :

FRAIS ANNUELS POUR LE DEUXIEME ENFANT ET + Réduction de 30% sur les frais de scolarité						
Catégories	Temps plein			Temps de transition (10%)		
	Frais de scolarité	Frais d'inscription	TOTAL	Frais de scolarité	Frais d'inscription	TOTAL
1	2 450 €	160 €	2 610 €	2 205 €	160 €	2 365 €
2	2 800 €	160 €	2 960 €	2 520 €	160 €	2 680 €
3	3 500 €	160 €	3 660 €	3 150 €	160 €	3 310 €
4	3 850 €	160 €	4 010 €	3 465 €	160 €	3 625 €
5	3 850 €	160 €	4 010 €	3 465 €	160 €	3 625 €
6	4 200 €	160 €	4 360 €	3 780 €	160 €	3 940 €

Modalités de règlement des frais de scolarité au choix des familles

- Comptant en début d'année
- Sur 10 Mensualités
- Sur 12 Mensualités

Par virement bancaire uniquement afin de faciliter la gestion et le suivi des paiements, seuls les virements bancaires sont acceptés pour les règlements des frais liés à la scolarité de vos enfants.

En cas de changement de situation en cours d'année (naissance, baisse de revenus suite à une perte d'emploi ou chômage partiel), veuillez nous transmettre les justificatifs afin de recalculer votre tarif personnalisé.

Le Conseil d'Administration
Révision décembre 2022

Signatures des parents / responsables légaux
précédées de la mention "Lu et approuvé »